



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

GIAT-Industries

Question écrite n° 42232

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le choix de l'entreprise GIAT-Industries pour participer à un programme de renouvellement du parc de chars de bataille en Grèce. La réussite sur un tel marché est importante pour l'avenir de l'entreprise, qui subit un plan de restructuration. Les efforts de mise à niveau de GIAT-Industries ont été faits en tenant compte d'une commande significative de blindés, au moment où s'achèvera la livraison des chars Leclerc aux Emirats arabes unis. Le choix du Gouvernement grec doit avoir lieu au cours du premier semestre 2000. Elle lui demande si le Gouvernement français est prêt à soutenir l'offre faite par GIAT-Industries.

Texte de la réponse

L'effort d'adaptation déjà réalisé par la Société nationale GIAT-Industries, dans un contexte difficile marqué par une forte réduction des marchés d'armements terrestres et par une vive concurrence sur les marchés d'exportation, doit impérativement se poursuivre. C'est pourquoi un plan stratégique, économique et social est mis en oeuvre depuis le début de l'année 1999, afin de lui permettre de rétablir, à l'horizon 2002, sa compétitivité et l'équilibre de ses comptes, de développer certaines activités nouvelles et d'acquérir une dimension européenne de nature à mieux conforter ses perspectives futures. Son plan de charge actuel se trouve en grande partie assuré par les commandes de chars Leclerc, tant pour les besoins de l'armée de terre que pour l'exportation. La production de ces chars devrait cependant prendre fin en 2001 pour ce qui est du contrat avec les Emirats arabes unis, et d'ici à 2006 pour le programme Leclerc français. Le Gouvernement a bien évidemment déjà commencé à se préoccuper des commandes de chars Leclerc à l'exportation qui pourraient succéder au contrat émirati. D'une manière générale, le ministère de la défense se mobilise fortement pour aider GIAT-Industries dans ses démarches commerciales en cours. A cet égard, l'appel d'offres international lancé par la Grèce en octobre 1999, après des essais d'évaluation sur place des différents chars candidats qui s'étaient déroulés d'octobre à décembre 1998, constitue un défi pour le char français, dans la mesure notamment où il ne peut tirer avantage d'une forte tradition de coopération bilatérale dans ce domaine, la Grèce étant actuellement équipée du char Léopard I d'origine allemande. Afin de conforter les atouts du char Leclerc et donner à GIAT-Industries toutes ses chances, un plan d'action spécifique, permettant de coordonner les actions de soutien à ce projet aux niveaux politique, militaire et technique, a été défini. Il sera mis en oeuvre avec détermination jusqu'à ce que le Gouvernement grec fasse connaître sa décision.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42232

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2000, page 1222

Réponse publiée le : 8 mai 2000, page 2850